

# INFO NURSING

VOLUME 48 NUMÉRO 1 PRINTEMPS 2017



## ***Tous les membres votent!***

**Contribuez à façonner les prochains 100 ans  
en votant pour la présidente désignée de l'AIINB—14**

**15** ÉLECTION DE L'AIINB  
2017: RENCONTREZ  
VOS CANDIDATES

**33** MARQUEZ LA DATE :  
L'AGA DE L'AIINB AURA  
LIEU LE 31 MAI 2017

**35** NE MANQUEZ PAS LA  
CONFÉRENCE PRINCIPALE  
DE L'AGA DE CETTE ANNÉE



**Association des infirmières et infirmiers  
DU NOUVEAU-BRUNSWICK**



# Banquet de remise des prix DE L'AIINB 2017

Une soirée de célébrations où sera reconnue l'excellence des soins infirmiers lors du banquet de remise des prix de l'AIINB suivra l'AGA du 31 mai 2017. Un nombre limité de billets au coût de 60 \$ (taxes comprises) sont en vente; le prix du billet comprend un repas en quatre services et un spectacle. On peut se procurer les billets en ligne à l'adresse [www.nanb.nb.ca](http://www.nanb.nb.ca).



## Couverture

Tous les membres votent! Contribuez à façonner les prochains 100 ans en votant pour la présidente désignée de l'AIINB. Voir la **page 14** pour les détails de la marche à suivre pour voter.



**14** Contribuez à façonner les prochains 100 ans en votant pour la présidente désignée de l'AIINB



**15** Élection de l'AIINB 2017 : rencontrez vos candidates



**33** Marquez la date : l'AGA de l'AIINB aura lieu le 31 mai 2017



**35** Ne manquez pas la conférence principale de l'AGA de cette année



**12** L'AIINB participe à la journée annuelle de lobbying de l'AIIC sur la Colline du Parlement

---

**21** **Impliquez-vous!**  
Jouez un rôle actif dans votre association

---

**23** **Résultats de la vérification du PMC**  
Par Dawn Torpe

---

**25** **Cinq modifications législatives à l'intention des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick**

---

**27** **Vote par procuration**  
Ce que vous devez savoir

---

**29** **Les aidants naturels au Nouveau-Brunswick et l'avenir des soins à domicile au Canada**  
Par Susanne Priest

---

## le pouls

---

**5** Chronique de la présidente  
**5** Chronique de la directrice générale  
**7** Échos du Conseil

**31** Demandez conseil  
**32** Décisions : étude du comportement professionnel  
**34** Calendrier des activités

# L'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick

*Une profession infirmière façonnée par les infirmières pour la santé de la population du Nouveau-Brunswick. L'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick est un organisme de réglementation professionnel voué à la protection du public et au soutien de la profession infirmière. Elle remplit sa mission en veillant à la promotion et au maintien de normes de formation et de pratique infirmières, et en faisant la promotion de politiques publiques favorables à la santé.*

## ..... Conseil d'administration de l'AIINB .....



**Brenda Kinney**  
Présidente



**Karen Frenette**  
Présidente désignée



**Joanne  
LeBlanc-Chiasson**  
Administratrice, Région 1



**Jillian Ring**  
Administratrice, Région 2



**Amy McLeod**  
Administratrice, Région 3



**France Marquis**  
Administratrice, Région 4



**Thérèse Thompson**  
Administratrice, Région 5



**Annie Boudreau**  
Administratrice, Région 6



**Lisa Keirstead  
Johnson**  
Administratrice, Région 7



**Rebecca Butler**  
Administratrice  
représentant le public



**Joanne Sonier**  
Administratrice  
représentant le public



**Edward Dubé**  
Administrateur  
représentant le public

Publié deux fois par année par l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick, 165, rue Regent, Fredericton (N.-B.) E3B 7B4. Les opinions exprimées dans les articles signés sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les politiques et opinions de l'Association.

### Articles

Les articles présentés pour publication doivent être envoyés par voie électronique à [jwhitehead@ainb.nb.ca](mailto:jwhitehead@ainb.nb.ca) environ deux mois avant la publication (avril et octobre) et ne pas dépasser 1 000 mots. Le nom, les titres de compétence, les coordonnées et une photo pour la page des collaborateurs doivent accompagner le texte proposé. Les logos, éléments visuels et photos d'une résolution suffisante pour l'impression sont les bienvenus. La rédactrice examine et approuve les articles, et elle ne s'engage pas à publier tous les textes proposés.

**CONCEPTION** ROYAMA DESIGN  
**TRADUCTION** JOSÉ OUIMET

**RÉDACTRICE** JENNIFER WHITEHEAD  
Tél. : 506-458-8731; Télécop. : 506-459-2838;  
1-800-442-4417; courriel : [jwhitehead@ainb.nb.ca](mailto:jwhitehead@ainb.nb.ca)

Postes Canada, convention de la Poste-publication  
n° 40009407. Tirage 10 000. ISSN 1482-020X.  
© L'Association des infirmières et infirmiers du N.-B., 2017

### Bureau de direction

**LORRAINE BREAUX**  
directrice générale  
courriel : [ljanes@ainb.nb.ca](mailto:ljanes@ainb.nb.ca)

**PAULETTE POIRIER**  
adjointe de direction-secrétaire corporative  
459-2858; courriel : [ppoirier@ainb.nb.ca](mailto:ppoirier@ainb.nb.ca)

### Services de la réglementation

**LORRAINE BREAUX**  
experte-conseil en réglementation : étude du comportement  
professionnel  
459-2857; courriel : [lbreau@ainb.nb.ca](mailto:lbreau@ainb.nb.ca)

**MINDY PANASKY**  
adjointe administrative : services de la réglementation  
459-2866; courriel : [mpanasky@ainb.nb.ca](mailto:mpanasky@ainb.nb.ca)

**STACEY VAIL**  
adjointe administrative : immatriculation  
459-2851; courriel : [svail@ainb.nb.ca](mailto:svail@ainb.nb.ca)

**ERIKA BISHOP**  
adjointe administrative : immatriculation  
459-2869; courriel : [ebishop@ainb.nb.ca](mailto:ebishop@ainb.nb.ca)

### Pratique

**LIETTE CLÉMENT**  
directrice de la pratique  
459-2835; courriel : [lclement@ainb.nb.ca](mailto:lclement@ainb.nb.ca)

**VIRGIL GUITARD**  
expert-conseil en pratique infirmière  
783-8745; courriel : [vguitard@ainb.nb.ca](mailto:vguitard@ainb.nb.ca)

**SUSANNE PRIEST**  
experte-conseil en pratique infirmière  
459-2854; courriel : [spriest@ainb.nb.ca](mailto:spriest@ainb.nb.ca)

**DAWN TORPE**  
experte-conseil en pratique infirmière  
459-2853; courriel : [dtorpe@ainb.nb.ca](mailto:dtorpe@ainb.nb.ca)

**JULIE MARTIN**  
adjointe administrative : pratique  
459-2864; courriel : [jmartin@ainb.nb.ca](mailto:jmartin@ainb.nb.ca)

### Services corporatifs

**SHELLY RICKARD**  
directrice des services corporatifs  
459-2833; courriel : [srickard@ainb.nb.ca](mailto:srickard@ainb.nb.ca)

**MARIE-CLAUDE GEDDRY-RAUTIO**  
Adjointe de services corporatifs  
459-2861; courriel : [mcgeddry@ainb.nb.ca](mailto:mcgeddry@ainb.nb.ca)

### Communications

**JENNIFER WHITEHEAD**  
chef des communications et relations gouvernementales  
459-2852; courriel : [jwhitehead@ainb.nb.ca](mailto:jwhitehead@ainb.nb.ca)

**STEPHANIE TOBIAS**  
adjointe administrative : communications  
459-2834; courriel : [stobias@ainb.nb.ca](mailto:stobias@ainb.nb.ca)



## Bâtir les fondements des 100 prochaines années

En ma qualité de présidente, j'ai eu l'honneur de vivre une année du Centenaire tout à fait remarquable durant laquelle nous avons célébré les 100 ans de la profession infirmière au Nouveau-Brunswick. Les réalisations et la reconnaissance par les parties prenantes et nos pairs, illustrées dans l'album souvenir, me rendent encore plus fière d'être infirmière immatriculée.

Durant les mois restants de mon mandat, je suis persuadée que l'AIINB réussira à établir des fondements solides pour nous mener vers les 100 prochaines années. Le plan stratégique de trois ans récemment approuvé, qui a bénéficié de l'apport des membres, du personnel et du Conseil, orientera nos activités et notre plan de communications – des mesures seront prises et mises en œuvre immédiatement. Je suis très contente de voir le grand intérêt et l'élan que suscitent les élections au Conseil de cette année (voir le profil des candidates en page 15). Je demanderais également à tous les membres de prendre deux minutes pour voter en ligne ou par téléphone au cours de la période de scrutin de deux semaines qui aura lieu à la mi-avril. Voter est votre chance d'influencer le choix des personnes qui mettront de l'avant la voix de l'Association au cours des années à venir.

Merci de m'avoir confié la tâche de présidente, car ce poste m'a permis de représenter les infirmières immatriculées et les infirmières praticiennes et de renforcer la réglementation dans l'intérêt du public.

BRENDA KINNEY  
présidente  
presidente@aiinb.nb.ca



## Le « coût de la prise en charge des soins »

En tant qu'infirmières, nous ne connaissons que trop bien les symptômes de la difficulté à se concentrer et les sentiments de découragement, d'épuisement et d'irritabilité; un état pouvant être décrit comme de l'usure de compassion ou le « coût de la prise en charge des soins ». (Figley, 1982) Ayant reconnu ces symptômes comme un état auquel font face quotidiennement la plupart des infirmières, l'AIINB s'est associée au SIINB pour offrir en septembre dernier deux ateliers éducatifs animés par des experts du domaine. Afin de lancer cette discussion, la conférencière à l'AGA de l'AIINB traitera de ce sujet. J'invite tous les membres à inscrire la date du mercredi 31 mai à leur calendrier.

En plus de se pencher sur cet important sujet, les membres du Conseil d'administration ont récemment approuvé un plan stratégique qui établit les fondements nécessaires aux changements, et qui déterminera les plans de fonctionnement et de communication pour les trois prochaines années. Les éléments du plan stratégique et les projets mis de l'avant seront dévoilés lors de l'AGA.

Merci aux membres qui ont répondu au sondage sur le plan stratégique qui a été envoyé l'automne dernier. Nous sommes enthousiastes à l'idée d'entreprendre ce nouveau parcours avec tous les membres.

LAURIE JANES  
directrice générale  
ljanes@aiinb.nb.ca



23

.....

**DAWN TORPE, II, M.Sc.inf.**

Experte-conseil en pratique infirmière, AIINB



29

.....

**SUSANNE PRIEST, II, M.Sc.inf.**

Experte-conseil en pratique infirmière, AIINB



31

.....

**VIRGIL GUITARD, II**

Expert-conseil en pratique infirmière, AIINB



Avez-vous des idées de sujets ou d'articles que vous aimeriez voir dans *Info Nursing*? Connaissez-vous une personne qui devrait faire l'objet d'un profil ou y a-t-il des aspects des soins infirmiers que vous voudriez voir traiter plus en profondeur?

Veillez faire parvenir vos idées et vos suggestions à Jennifer Whitehead, chef des communications et services aux membres :

jwhitehead@aiinb.nb.ca  
165, rue Regent  
Fredericton (N.-B.)  
E3B 7B4



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
S'EST RÉUNI DU  
17 AU 19 OCTOBRE 2016  
AU SIÈGE SOCIAL DE L'AIINB,  
À FREDERICTON.

La rencontre a débuté par une séance de planification stratégique d'une journée animée par Elaine Leclerc de HCS Training and Consulting.

**Examen et suivi des politiques du Conseil**

Le Conseil a approuvé une nouvelle procédure mensuelle d'examen et de suivi des politiques du Conseil, ce qui aura pour effet d'accroître les contacts directs entre les réunions et de laisser davantage de temps pour des initiatives de projet ainsi que pour les rapports ministériels, les analyses des contextes et le perfectionnement du Conseil.

**Nominations aux comités**

**Comité des résolutions**

Le Conseil a approuvé la nomination de trois infirmières membres de la région de Bathurst au comité des résolutions pour un mandat de deux ans pour la

période du 1<sup>er</sup> novembre 2016 au 31 août 2018. Ces membres sont : Susan LeBlanc, présidente, Caroline Hachey et Rachel Boudreau St-Éloy.

#### Comité des candidatures

Le comité des candidatures aide le Conseil à s'acquitter de sa responsabilité d'obtenir des candidatures pour l'élection du Conseil d'administration de l'Association. Ce comité est composé de la présidente désignée qui y siège comme présidente et de deux infirmières administratrices.

Le Conseil a approuvé la nomination de Joanne LeBlanc-Chiasson (Région 1) et de Lisa Keirstead Johnson (Région 7) pour aider Karen Frenette (présidente désignée), présidente, pour un mandat d'un an commençant au mois d'octobre 2016.

#### Comité thérapeutique des infirmières praticiennes (CTIP)

Le CTIP est un comité consultatif ayant pour mandat d'élaborer des recommandations destinées au Conseil d'administration de l'AIINB.

Le Conseil a approuvé la nomination de Katrina Mulherin, pharmacienne, au CTIP pour la période du 18 octobre 2016 au 31 août 2018.

#### Plaintes, discipline et révision

Le Conseil a reçu un rapport d'activités contenant les audiences et les statistiques du comité pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 30 septembre 2016.

#### Diplômés internationaux en sciences infirmières (DISI)

Le Conseil a reçu un rapport faisant état des statistiques concernant le nombre de demandes de première immatriculation reçu de diplômés internationaux en sciences infirmières depuis 2006.

Le rapport faisait état d'un nombre croissant de demandeurs entre 2008 et 2011 avec un record de 161 demandeurs en 2010. Le nombre de demandeurs a continué de diminuer au cours des dernières années pour se chiffrer à 10 demandeurs en 2016.

#### Mise à jour sur le centenaire

Le Conseil a reçu un calendrier des activités et des événements prévus pour le reste de l'année civile 2016, incluant la préparation et l'emballage d'un objet souvenir que tous les membres recevront avec le numéro du printemps d'*Info Nursing* 2017.

#### Présentation

Kelly Ebbett, registraire du Conseil de l'Ordre des sages-femmes du Nouveau-

Brunswick, a fait une présentation au Conseil d'administration de l'AIINB sur le rôle des sages-femmes.

#### Examen/approbation de documents de l'AIINB

Le Conseil a approuvé les suivants :

##### Document(s) révisé(s) :

- *Compétences de niveau débutant pour les infirmières praticiennes*
- *Lignes directrices sur la reconnaissance et la gestion de l'usage problématique de substances dans la profession infirmière*

Tous les documents/énoncés mentionnés de l'AIINB sont affichés sur le site Web. Vous pouvez également vous les procurer en composant le numéro sans frais 1-800-442-4417.

#### Prochaine réunion

La prochaine réunion du Conseil d'administration est prévue avoir lieu le 16 mars 2017 au siège social de l'AIINB, à Fredericton.

Les observateurs sont les bienvenus à toutes les réunions du Conseil. Veuillez communiquer Paulette Poirier, adjointe de direction-secrétaire corporative :  
ppoirier@aiinb.nb.ca  
506-459-2858/1-800-442-4417

### Conseil d'administration de l'AIINB 2016-2017

Présidente	Brenda Kinney, II
Présidente désignée	Karen Frenette, II
Administratrice, Région 1	Joanne LeBlanc-Chiasson, II
Administratrice, Région 2	Jillian Ring, IP
Administratrice, Région 3	Amy McLeod, II
Administratrice, Région 4	France Marquis, II
Administratrice, Région 5	Thérèse Thompson, IP
Administratrice, Région 6	Annie Boudreau, II
Administratrice, Région 7	Lisa Keirstead Johnston, II
Administratrice représentant le public	Rebecca Butler
Administratrice représentant le public	Joanne Sonier
Administrateur représentant le public	Edward Dubé



# Webinaires et apprentissage en ligne de l'AIINB



## WEBINAIRES

- Travailler ensemble : les II et les IAA apportent le meilleur des deux professions aux soins aux patients
- Élargir le champ d'exercice des II : qui décide?
- L'usage problématique de substances dans la profession infirmière : toujours une question importante
- Questions fréquentes des II qui travaillent en foyer de soins
- Lorsqu'il devient difficile de respecter les normes : travailler avec des ressources limitées et résoudre les problèmes liés à la pratique professionnelle
- Collaboration : objectifs communs, rôles différents
- MISSION POSSIBLE : stratégies pour favoriser le savoir-vivre
- La sécurité avant tout! La gestion des infirmières immatriculées ayant d'importants problèmes liés à leur pratique
- La tenue de dossiers : pourquoi tous ces documents?
- Le leadership : la responsabilité de chaque infirmière immatriculée



## APPRENTISSAGE EN LIGNE

- Sensibilisation culturelle pour les préceptrices et les mentors de DISI
- Tout est dans la relation infirmière-client
- L'usage problématique de substances dans la profession infirmière
- Le professionnalisme au quotidien – Pour des soins de qualité

**DISPONIBLE À [WWW.AIINB.NB.CA](http://WWW.AIINB.NB.CA)**

## Une infirmière retraitée du Nouveau-Brunswick reçoit la Médaille du souverain pour les bénévoles du gouverneur général du Canada

Une bénévole de longue date de la Société canadienne du cancer au Nouveau-Brunswick a reçu la Médaille du souverain pour les bénévoles du gouverneur général du Canada.

Adélaïde LaPlante, de Moncton, ainsi que 60 autres Canadiens, ont été honorés lors d'une cérémonie qui a eu lieu le 5 octobre 2016 à la résidence du gouverneur général à La Citadelle de Québec.

Mme LaPlante, lauréate de la Médaille du souverain pour les bénévoles, a occupé divers postes de premier plan au sein du conseil d'administration de la Société canadienne du cancer au Nouveau-Brunswick de 1998 à 2013, dont celui de vice-présidente, de présidente désignée et de présidente. De plus, elle a représenté le Nouveau-Brunswick au Conseil national de la Société canadienne du cancer de 2006 à 2008, et en tant qu'excellente défenseure et porte-parole d'enjeux cruciaux de la lutte contre le cancer, elle a contribué à faire en sorte que les services offerts par la Société canadienne du cancer répondent aux besoins des Néo-Brunswickois.

## Un centième anniversaire, ça mérite d'être célébré!

Une infirmière à la retraite fête son 104<sup>e</sup> anniversaire (12/05/1913)



En 2003, Corinne Pichette a reçu l'Ordre du Nouveau-Brunswick. Mme Pichette a été pendant plusieurs générations une source d'inspiration pour les infirmières en santé publique partout au Nouveau-Brunswick. Elle a été reconnue pour ses 42 ans de carrière en soins infirmiers et notamment pour avoir été la première infirmière en santé publique de la région de Madawaska-Victoria, un poste qu'elle a occupé pendant 32 ans. Imaginez un peu les histoires qu'elle pourrait raconter sur l'évolution de la pratique infirmière et de la prestation des soins de santé au cours des dernières décennies!

Au nom de l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick, nous lui présentons tardivement nos vœux d'anniversaire les plus sincères et une bonne santé pour les années à venir.

## Avis de l'assemblée annuelle

Conformément à l'article XIII des règlements administratifs, avis est donné qu'une assemblée annuelle aura lieu le 31 mai 2017 à l'hôtel Delta, à Fredericton, au Nouveau-Brunswick. Le but de cette assemblée est d'expédier les affaires de l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick (AIINB).

Les membres actifs et non actifs de l'AIINB peuvent assister à l'assemblée annuelle. Seuls les membres actifs ont le droit de vote. Les personnes devront confirmer leur statut de membre pour être admises à l'assemblée. Les étudiantes et étudiants en sciences infirmières sont les bienvenus à titre d'observateurs.

### Scrutin

Conformément à l'article XII, chaque membre actif peut voter soit en personne, soit par procuration sur les résolutions et les motions qui sont présentées à l'assemblée annuelle.

Laurie Janes,  
directrice générale, AIINB

## Heures d'ouverture et dates importantes

Heures d'ouverture du bureau de l'AIINB : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30

LE BUREAU SERA FERMÉ		DATES IMPORTANTES	
Le 14 avril	Vendredi saint	Du 8 au 14 mai	Semaine nationale des soins infirmiers
Le 17 avril	Lundi de Pâques	Les 29 et 30 mai	Réunion du Conseil d'administration de l'AIINB
Le 22 mai	Fête de la Reine	Le 31 mai	AGA de l'AIINB
Le 3 juillet	Fête du Canada		
Le 7 août	Fête du N.-B.		



### **Bourse de l'AIINB 2015-2016 Megan Williams (Huckins)**

Infirmière au Réseau de santé Horizon au Nouveau-Brunswick, je m'occupe des patients chirurgicaux et des personnes qui vivent avec une maladie mentale. Je suis en dernière année du programme d'infirmière praticienne à l'Université du Nouveau-Brunswick. Une fois ce programme terminé, je dispenserai des soins de santé primaires à des Néo-Brunswickois qui n'ont pas accès à des fournisseurs de soins primaires.

En plus de mon intérêt pour la pratique clinique, j'ai toujours été passionnée par la recherche en oncologie. Durant mes études de biologie à l'Université de Lethbridge en Alberta, j'ai mené des projets de recherche sur les liens entre la génétique moléculaire et les processus cancérogènes dans des modèles animaux. Dans le cadre de ma maîtrise, j'ai presque terminé ma recherche sur la sexualité des jeunes femmes atteintes d'un cancer du sein après une

mastectomie prophylactique controlatérale. Je m'efforce constamment de développer mes compétences en recherche dans le domaine des sciences infirmières et de l'oncologie. Ainsi, je suis chercheuse stagiaire à l'Institut de recherche sur le cancer Beatrice Hunter, où je participe à des activités de recherche et noue des liens avec des chercheurs en oncologie des provinces de l'Atlantique.

Je crois que l'avancement de la profession infirmière passe par le développement des compétences cliniques, de la recherche et de l'éducation. Dans cette perspective, après avoir obtenu ma maîtrise en sciences infirmières, j'ai pour objectif de faire un doctorat pour fusionner mes compétences en pratique clinique et en recherche afin d'améliorer la santé et la qualité de vie des Néo-Brunswickois.

### **Bourse de l'AIINB Centenaire AIIC 2015-2016**

#### **Isabelle Wallace**

J'ai grandi dans la Première Nation malécite du Madawaska au Nouveau-Brunswick et j'ai toujours eu un intérêt pour la santé. Dans le cadre d'un travail de recherche lors de mes études au baccalauréat en psychologie à l'Université de Moncton, j'ai eu la chance d'observer le travail qu'accomplissaient les infirmières. J'ai vite adoré cette profession et j'ai réorienté mes études vers le baccalauréat en sciences infirmières.

Maintenant diplômée depuis mai 2016 et récemment immatriculée en juin dernier, j'ai décidé de me lancer directement dans les études supérieures. Ainsi, j'entreprendrai une maîtrise en sciences infirmières à l'Université d'Ottawa dès septembre prochain.

Mes origines autochtones m'inspirent continuellement. Celles-ci m'ont d'ailleurs amenée à effectuer mon préceptorat au sein d'une communauté isolée au nord du

Manitoba. Étant très sensible aux besoins en matière de santé des peuples autochtones du Canada, il est très important pour moi de diriger ma recherche au niveau de la maîtrise vers cette population.

Depuis plusieurs années, je me suis impliquée au sein de ma communauté et auprès de diverses associations, telles que l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick (AIINB), l'Association des infirmières et infirmiers autochtones du Canada (AIIC) et l'Association des infirmières et infirmiers du Canada (AIIC). Enfin, j'ai le privilège de participer à la campagne de financement « Un million en un an pour les études et la recherche infirmières autochtones » de la Fondation des infirmières et infirmiers du Canada (FIIC).

Merci à la FIIC et l'AIINB de me supporter durant mes études supérieures et de me permettre d'affirmer ma vocation !





L'AINB PARTICIPE À LA JOURNÉE ANNUELLE

DE LOBBYING DE  
L'AIIC SUR  
LA COLLINE DU  
PARLEMENT



L'Association des infirmières et infirmiers du Canada (AIIC) a donné le coup d'envoi de la journée sur la Colline 2016 par un petit-déjeuner interactif dans la salle à manger du Parlement sur la Colline du Parlement. L'événement fut l'occasion de présenter à des parlementaires un aperçu des programmes et des services de soins à domicile à travers le Canada et de discuter d'approches novatrices en vue de les améliorer.

Le Conseil et le personnel de l'AIIC se sont réunis avec 46 députés, sénateurs et membres du personnel politique afin de promouvoir nos trois recommandations fédérales avant le dépôt du budget fédéral 2017 et le nouvel accord sur la santé.

- Davantage de transparence et de responsabilité en ce qui a trait aux transferts fédéraux en matière de santé.

- Un meilleur accès aux soins de santé à domicile et aux soins de santé communautaires.
- Une économie plus forte grâce à un appui accru aux fournisseurs de soins.

Brenda Kinney, présidente de l'AIINB, et Josette Roussel, infirmière conseillère principale à l'AIIC, ont tenu une réunion conjointe avec les parlementaires et représentants du Nouveau-Brunswick suivants : Alaina Lockhart, députée de Fundy Royal; Pat Finnigan, député de Miramichi-Grand Lake, et Mark O'Halloran, adjoint spécial de Dominic LeBlanc, ministre des Pêches et des Océans et député de Beauséjour.



## **TOUS LES MEMBRES VOTENT!**

**LA PÉRIODE DU VOTE COMMENCE LE MARDI 18 AVRIL À 9 H ET SE  
TERMINE LE DIMANCHE 30 AVRIL À 17 H.**

**Composez le 1-888-357-3077 ou rendez-vous sur le site [www.nanb-aiinb.isivote.com](http://www.nanb-aiinb.isivote.com)**

### **Contribuez à façonner les prochains 100 ans en votant pour la présidente désignée 2017-2019 de l'AIINB.**

Des élections pour élire des administratrices ont aussi lieu dans la Région 2 (Sussex, Saint John à St. Stephen) et dans la Région 6 (Bathurst et la Péninsule acadienne). L'administratrice de la Région 4 a été élue par acclamation. Les profils des candidates se trouvent à la page 15.

### **Le vote ne prend que deux minutes et il est strictement confidentiel! Pour voter, il suffit de :**

1. Être un membre immatriculé de l'Association;
2. Accéder à « Mon profil » sur le site Web de l'AIINB pour obtenir votre NIP à huit chiffres (ce numéro n'est pas votre numéro d'immatriculation de l'AIINB);

3. Suivre le lien pour voter en ligne ou composer le numéro 1-888-357-3077 pour voter par téléphone.

Si vous n'avez pas accès à Internet, vous devrez contacter le service des communications de l'AIINB en composant le 1-800-442-4417 et autoriser le personnel à vous donner votre NIP. Le service d'aide de l'AIINB est disponible pendant les heures normales de bureau du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

# ÉLECTION DE L'AIINB 2017

## *Rencontrez vos candidates*



**Maureen Wallace**  
*Presidente désignée*



**Amy McLeod**  
*Presidente désignée*



**Marise Auffrey**  
*Presidente désignée*



**Angela March**  
*Région 2*



**Rosanne Thorne**  
*Région 2*



**Ann Marie Webber**  
*Région 2*



**Vicky Doiron**  
*Région 4*



**Tina Breckenridge**  
*Région 6*



**Anne Marie Lavigne**  
*Région 6*



**Marise Auffrey**

CANDIDATE  
*présidente désignée*

## Formation

1985 : Baccalauréat en sciences infirmières, Université de Moncton

## Formation additionnelle

1991 : Certificat de gestion d'unité de soins, Association des hôpitaux du Canada

## Poste actuel

Directrice de la pratique professionnelle, Réseau de santé Vitalité

## Activités professionnelles

2009-2013 : Présidente du comité des plaintes de l'AIINB

2007-2013 : Membre du groupe d'intérêt des infirmières en informatique du N.-B.

2006-2007 : Présidente du groupe d'intérêt des infirmières en informatique du N.-B.

2005-2007 : Membre de l'Association canadienne des infirmières et techniciens en néphrologie

2003-2005 : Membre du comité de discipline de l'AIINB

2001-2003 : Présidente du comité des plaintes de l'AIINB

1994-2000 : Membre de la Fondation des maladies du cœur

1998 : Récipiendaire du prix de soins par excellence en reconnaissance de l'excellence démontrée en tant qu'experte dans le changement

1997 : Récipiendaire du prix de soins par excellence en reconnaissance de l'excellence démontrée dans la gestion des soins infirmiers

## Candidature présentée par

Monique Cormier-Daigle et Joanne LeBlanc-Chiasson

## Accepte de se porter candidate pour les raisons suivantes :

C'est avec modestie que j'accepte de présenter ma candidature au poste de présidente désignée. Étant une grande passionnée de ma profession, je crois fermement que les infirmières doivent faire preuve de leadership afin d'orienter notre système de santé qui est en constante évolution. Ce poste est une occasion d'établir des liens avec les dirigeants et par ce fait, influencer l'avancement de notre belle profession. Nous vivons une période très stimulante au sein de notre système de santé et je serais très reconnaissante de l'opportunité de mettre mes connaissances et mon expérience au service des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick.



**Amy McLeod**

CANDIDATE  
*présidente désignée*

## Formation

2017 : Actuellement inscrite à une maîtrise en études sur la santé, Université Athabasca

2010 : Baccalauréat en sciences infirmières, Université du Nouveau-Brunswick, Fredericton

1986 : Programme de formation infirmière, École infirmière A.J. MacMaster, Moncton

## Formation additionnelle

2016 : Colloque sur le leadership en soins de santé, Dorothy Wiley Nursing and Health Leaders Institute, pré-congrès de l'AIIC, Certification SIR, SARC, TNCC et ENPC

2012, 2015 : Cours sur le développement d'équipes de traumatologie régionales

2012 : Recertification de l'AIIC en soins infirmiers d'urgence

2008 : Infirmière examinatrice en matière d'agression sexuelle

2007-2008 : Certificat du Programme de soins infirmiers critiques du N.-B., volet urgence

2007 : Certification de l'AIIC en soins infirmiers d'urgence

## Poste actuel

Directrice d'un foyer de soins de 40 lits, River View Manor, Bath (N.-B.)

## Activités professionnelles

2013-2017 : AIINB, Conseil d'administration, représentante de la Région 3



## Maureen Wallace

CANDIDATE  
*présidente désignée*

2013-2016 : Comité des normes et des politiques, Réseau de santé Horizon

2010 : Comité du roulement des patients

2008-2016 : Conseil infirmier Horizon

2005 : Prix d'excellence en soins infirmiers pour l'avancement de la profession, corporation de la Région 3

2004-2010 : Comité de la pratique professionnelle

2002-2014 : Gestion du stress en cas d'incident critique

2000-2002 : Comité directeur sur le maintien des ressources infirmières

### Candidature présentée par

Karen Allison et Catherine Davies

### Accepte de se porter candidate pour les raisons suivantes

Je suis honorée d'accepter de me porter candidate au poste de présidente désignée de l'AIINB. J'ai le privilège de représenter la Région 3 au Conseil d'administration de l'AIINB depuis quatre ans. Durant ce temps, j'ai eu l'occasion de bien connaître les responsabilités de l'AIINB et les défis auxquels fait face la profession infirmière au Nouveau-Brunswick. En tant qu'infirmière immatriculée ayant 30 ans d'expérience en soins infirmiers directs, j'ai été témoin des nombreux problèmes qui surviennent dans le milieu de travail. Je crois fermement que les infirmières doivent unir leurs voix pour jouer un rôle actif dans le façonnement des soins de santé au Nouveau-Brunswick.

### Formation

1978 : Baccalauréat en sciences infirmières, Université du Nouveau-Brunswick, Fredericton

### Formation additionnelle

Depuis 2010 : Association des commissions des accidents du travail du Canada, symposiums annuels sur la gouvernance des conseils et autres sujets connexes

Depuis 1996 : Institut canadien de la retraite et des avantages sociaux, formation continue sur les régimes de retraite, la gestion des fonds d'investissement, la gouvernance des régimes de retraite et les lois sur les régimes de retraite

1998-2012 : Formation en français, Athene Memramcook Institute

1981 : Certificat en soins critiques, L'Hôpital de Moncton

### Poste actuel

Coordonnatrice de la planification des congés, Réseau de santé Horizon

### Activités professionnelles

Depuis 2010 : Conseil d'administration, Travail sécuritaire NB

Depuis 2010 : Institut des administrateurs de sociétés

Depuis 2010 : Institut canadien de la retraite et des avantages sociaux

Depuis 2010 : International Foundation of Employee Benefit Plans

Depuis 1996 : Présidente, comité sur les régimes de retraite des employés à

temps partiel et saisonniers du gouvernement du Nouveau-Brunswick

Depuis 1978 : Syndicat des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick

Comité de révision des accidents mortels, Travail sécuritaire NB

Comité des services d'évaluation, Travail sécuritaire NB

Comité consultatif des doyens d'écoles de médecine sur la médecine du travail

### Candidature présentée par

Joan Peddle et Darline Cogswell

### Accepte de se porter candidate pour les raisons suivantes

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que j'accepte d'être candidate. J'ai eu la chance de travailler dans divers postes et de participer dans de nombreux rôles tout au long de ma carrière. Ces expériences m'ont bien préparée pour la prochaine étape le long du continuum du leadership dans la profession infirmière.

J'aimerais avoir l'occasion de servir avec fierté et dignité l'AIINB et les infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick de façon à travailler ensemble pour influencer les politiques publiques, veiller à la bonne réglementation de la profession, promouvoir la profession infirmière, faire progresser la qualité des soins de santé et offrir aux infirmières des ressources pour leur pratique au quotidien.

Je serais très reconnaissante d'obtenir votre soutien lors des prochaines élections.

## Candidates : Région 2



**Angela March**

CANDIDATE  
administratrice, Région 2

### Formation

Depuis septembre 2016 : Étudiante au doctorat, études interdisciplinaires, Université du Nouveau-Brunswick, Fredericton

2013 : Maîtrise en sciences infirmières (volet enseignement), Université du Nouveau-Brunswick

2005 : Baccalauréat en sciences infirmières, Université du Nouveau-Brunswick, Saint John

### Formation supplémentaire

Avril 2016 : Diplôme en enseignement universitaire, UNB, Saint John

Août 2016 : Cours sur le devoir d'accommodement, élaboré par le centre d'accessibilité des étudiants de l'UNB et le bureau des droits de la personne, Université du Nouveau-Brunswick, Saint John

Septembre 2016 (annuel) : Certification en SIR

Octobre 2012 : Programme de supervision d'Horizon, modules I et 2

Octobre 2012 : Certification canadienne en triage (CTAS)

Mai 2012 : Certification en soins avancés en réanimation cardiovasculaire (SARC)

### Poste actuel

Chargée de cours, UNB, Saint John

### Activités professionnelles

Comité du permis d'exercice du département

Admission des étudiantes en sciences infirmières, comité de transfert et de suivi

Comité d'évaluation du département

Comité intercampus du NCLEX

Comité des programmes d'études

Comité du département

Comité du permis d'exercice infirmier du département

### Candidature présentée par

Loretta Waycott et Kathleen Mawhinney

### Accepte de se porter candidate pour les raisons suivantes

Je suis honorée d'accepter d'être candidate au poste d'administratrice de l'AIINB pour la Région 2. Dans ma pratique infirmière, je m'efforce de développer ma capacité de leadership et je profite continuellement des possibilités de perfectionnement professionnel. Étant donné mes antécédents variés en soins critiques/actifs et en formation infirmière, je serais un atout pour le Conseil d'administration de l'AIINB. Si je suis élue, j'apporterai ma passion pour l'avenir de la profession infirmière. J'aurais aussi l'occasion d'en apprendre plus sur le fonctionnement de l'AIINB et d'influencer l'élaboration des politiques.



**Rosanne Thorne**

CANDIDATE  
administratrice, Région 2

### Formation

2008 : Baccalauréat en sciences infirmières, Université du Nouveau-Brunswick, Saint John

1986 : Programme de trois ans en sciences infirmières, programme d'infirmière immatriculée, Northern College, Timmins (Ontario)

### Formation supplémentaire

2015 : Programme LEADS

2007 : Programme de perfectionnement en supervision pour les gestionnaires de première ligne

2007 : Certificat en soins de santé primaires collaboratifs, Université Dalhousie

2000 : Certification de l'AIIC, soins infirmiers critiques

### Poste actuel

Infirmière gestionnaire, médecine interne, Hôpital régional de Saint-Jean, Réseau de santé Horizon

### Activités professionnelles

2015-2017 : Présidente, section de Saint John, AIINB

2004-2008 : Trésorière, section de Saint John, AIINB

2005-2013 : Membre du comité d'éthique, CSSA

1993-1996 : Membre, comité de la pratique, AIINB

1994 : Membre, comité de révision des normes du baccalauréat en sciences infirmières, AIINB

### Candidature présentée par

Meghan Fitzgerald et Lori Burke

### Accepte de se porter candidate pour les raisons suivantes

C'est avec plaisir que j'accepte d'être candidate pour représenter la Région 2 au Conseil d'administration de l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick. En tant qu'infirmière immatriculée au Nouveau-Brunswick depuis 30 ans aussi bien en soins directs qu'en gestion, j'ai acquis des connaissances et une expérience valables qui me permettront de contribuer aux discussions et aux décisions sur la réglementation et le soutien de la pratique professionnelle. Tandis que les infirmières se préparent à relever les défis à venir en soins de santé, il est essentiel que nous continuions à assumer notre responsabilité en tant que profession autoréglementée pour assurer la sécurité du public.



### **Ann Marie Webber**

CANDIDATE  
administratrice, Région 2

#### **Formation**

2009 : Certificat d'infirmière praticienne en soins de santé primaires, Université McMaster, Hamilton (Ontario)

2003 : Baccalauréat en sciences infirmières, Université Memorial, St. John's (T.-N.-L.)

#### **Formation additionnelle**

2016 : Formation pour être infirmière évaluatrice en matière d'agression sexuelle

2015 : Soins avancés en réanimation cardiovasculaire, cours de base sur les soins infirmiers en traumatologie, Soins avancés en réanimation pédiatrique

2014 : Cours d'allaitement maternel, niveau 1

2013 : Certification sur l'échelle du National Institute of Health en cas d'AVC

#### **Poste actuel**

Infirmière praticienne, service d'urgence, Réseau de santé Horizon, Hôpital régional de Saint-Jean

#### **Activités professionnelles**

Programme de formation médicale, Université du Nouveau-Brunswick - séances d'enseignement aux étudiants en médecine

Participation au mentorat d'infirmières praticiennes étudiantes

#### **Candidature présentée par**

Mary Anne Hogan et Catherine Little

#### **Accepte de se porter candidate pour les raisons suivantes**

Les infirmières jouent un rôle public vital, et le maintien de normes

d'exercice rigoureuses au moyen de l'autoréglementation est fondamental pour assurer des soins exceptionnels. Mes 10 ans d'expérience au service du public en tant qu'II et IP dans divers milieux de soins et plusieurs provinces m'ont donné un point de vue unique dont je peux faire profiter l'AIINB dans la poursuite de son mandat. Je défendrais la profession avec vigueur en insistant sur son importance dans le soin des gens du Nouveau-Brunswick.

## **Candidate : Région 4**



### **Vicky Doiron**

PAR ACCLAMATION  
administratrice, Région 4

#### **Formation**

2015 (en cours) : Doctorat en sciences infirmières (Ph. D.) Université Laval, Québec

2011 : Maîtrise en sciences infirmières (volet infirmière praticienne), Université de Moncton, Moncton

2007 : Baccalauréat en sciences infirmières, Université de Moncton, Campus d'Edmundston

#### **Formation additionnelle**

2016 : SIR (soins immédiats en réanimation) pour les professionnels de la santé, Hôpital régional d'Edmundston

2016 : SARC/ACLS (soins avancés en réanimation cardiorespiratoire), Hôpital régional d'Edmundston

2014 : Cours en traumatologie TNCC (Trauma Nursing Core Course), Programme de traumatologie du N.-B.

#### **Poste actuel**

Coordonnatrice de l'accès aux soins

primaires, Zone 4, Réseau de santé Vitalité

#### **Activités professionnelles**

2016 : Membre de la section locale de l'AIINB, Edmundston

2016 : Participante a titre de conférencière au congrès biennal de l'AIIC, Saint John (N.-B.)

2013-2016 : Préceptrice à baccalauréat en sciences infirmières et aux étudiants paramédicaux

2012-2016 : Conférencière pour l'éducation de l'évolution de la maladie d'Alzheimer

2012-2016 : Participation et contribution à la journée portes ouvertes du secteur sciences infirmières de l'Université de Moncton, campus d'Edmundston

2012-2014 : Responsable et organisatrice du kiosque des soins infirmiers pour Prescription : Action

2011 : Responsable et organisatrice du kiosque de soins infirmiers dans le cadre des jeux de l'Acadie

2006 : Stage à l'international en soins infirmiers (Estonie)

#### **Candidature présentée par**

Jenny Toussaint et Jean-Louis Francoeur

#### **Accepte de se porter candidate pour les raisons suivantes**

C'est avec enthousiasme et intérêt que j'accepte de présenter ma candidature au poste d'administratrice de la Région 4 a titre de première expérience au sein du Conseil de l'AIINB. En tant que professionnelle chevronnée, l'opportunité de pouvoir contribuer et agir sur différents aspects de la profession en ces temps de réformes représente l'occasion parfaite pour mettre à profit mon expérience théorique et clinique. Mon objectif est de soutenir et de collaborer au développement de stratégies novatrices pour les différents enjeux de la profession, tout en assurant la qualité des soins et le maintien du rôle de l'infirmière.

## Candidates : Région 6



**Tina Breckenridge**

CANDIDATE  
administratrice, Région 6

### Formation

2016 : Maîtrise en sciences infirmières, pratique avancée en leadership, Université de Victoria (C.-B.)

2007 : Baccalauréat en sciences infirmières, Université du Nouveau-Brunswick, Bathurst

### Formation additionnelle

Actuellement : SIR (soins immédiats en réanimation)

Actuellement : SARC (soins avancés en réanimation cardiorespiratoire)

Actuellement : TNCC (cours de base en traumatologie pour les infirmières et instructrices)

Actuellement : SARP (soins avancés en réanimation pédiatrie)

Depuis 2012 : Certification de l'AIIC en soins infirmiers critiques

2012 : FCCS (aspects fondamentaux du soutien des soins critiques)

2012 : ENPC (cours de soins infirmiers d'urgence en pédiatrie)

2010 : Gestion du soin des plaies, principes de l'évaluation et de la gestion des plaies, Université MacEwan, Edmonton (Alb.)

2007 : Cours en soins critiques, Hôpital régional Chaleur, Bathurst (N.-B.)

### Poste actuel

infirmière de ressource, unité des soins

critiques, Hôpital régional Chaleur, Bathurst

### Candidature présentée par

Adam Gagnon et Kayla Chamberlain

### Accepte de se porter candidate pour les raisons suivantes

Merci. J'accepte avec honneur de me porter candidate. Ce sera un privilège de représenter la Région 6 au Conseil d'administration de l'AIINB. Comptant dix années d'expérience en soins infirmiers critiques, dont cinq dans des postes de direction, je sais que je peux apporter beaucoup à la profession infirmière. Cette occasion exceptionnelle me permettra de poursuivre mes objectifs de perfectionnement professionnel en relevant de nouveaux défis et en acquérant de nouvelles connaissances.



**Anne Marie Lavigne**

CANDIDATE  
administratrice, Région 6

### Formation

2014 : Maîtrise en sciences infirmières, Université Athabasca

2001 : Baccalauréat en sciences infirmières, Université du Nouveau-Brunswick, Bathurst

### Formation additionnelle

Certification en thérapie intraveineuse par voie centrale, Gestion et soins, Réseau de santé Vitalité, Bathurst

Certification en perfusion péridurale, Réseau de santé Vitalité, Bathurst

Certification, système de mesure de la charge de travail Grasp, Réseau de santé Vitalité, Bathurst

Certification en thérapie intraveineuse, équilibre et remplacement hydriques; pose d'intraveineuses, Réseau de santé

Vitalité, Bathurst

Certification en oxygénothérapie, Réseau de santé Vitalité, Bathurst

Certificat de secourisme, niveau C, Croix-Rouge canadienne

Techniques de transfert, Réseau de santé Vitalité, Bathurst

### Poste actuel

Gestionnaire de l'accès, Zone 6, Réseau de santé Vitalité

### Activités professionnelles

septembre 2008-2010 : Comité des études internationales

décembre 2008-2011 : Présidence, comité Monique Bégin, hôte du concours en mars 2010

décembre 2008 : Sous-comité des programmes d'études, pensée critique

septembre 2009-2011 : comité des mises en candidature, présidente en 2010-2011

2008-2009 : Sous-comité pédiatrique

2009-2011 : Comité de la sensibilisation culturelle

2010-2011 : Comité de la coordination clinique

2010-2011 : Sous-comité des infirmières centrales

2012-2013 : Sous-comité, pratique clinique non sécuritaire

### Candidature présentée par

Chantal Pelletier et Susan LeBlanc

### Accepte de se porter candidate pour les raisons suivantes

Je suis à un point dans ma carrière où je ressens le besoin de faire partie de la vision pour la profession infirmière et d'aider à façonner notre profession pour qu'elle devienne ce qu'elle doit pour répondre aux besoins de la population du Nouveau-Brunswick. Je crois que le fait de me joindre à l'AIINB élargirait ma pratique actuelle d'une façon pertinente tout en me permettant d'enrichir mon bagage de connaissances actuel.

# Impliquez-vous!

## Jouez un rôle actif dans votre association.



**L**a Loi sur les infirmières et infirmiers oblige l'association professionnelle des infirmières du N.-B. à maintenir un certain nombre de comités permanents, dont le comité des plaintes, le comité de discipline/révision, et le comité consultatif de la formation infirmière. Ces comités permettent aux membres de contribuer à un processus qui assure la protection du public grâce à la prestation de soins infirmiers sécuritaires, compétents et conformes à l'éthique.

Si vous pensez pouvoir apporter une contribution au Conseil d'administration ou aux comités permanents de l'AIINB par votre participation, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à Jennifer Whitehead :

- [jwhitehead@aiinb.nb.ca](mailto:jwhitehead@aiinb.nb.ca)
- 506-459-2838 (télécopieur)

Pour d'autres renseignements, prière de communiquer avec l'Association au 1-800-442-4417.

### On recherche des membres

Faites-vous la promotion de votre profession? Voulez-vous partager votre expertise?

L'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick (AIINB) est à la recherche de membres pour siéger aux différents comités.

Les facteurs qui sont pris en considération dans la sélection des membres des comités pour assurer une représentation juste et équitable sont les suivants :

- la région géographique,
- la langue,
- le sexe,
- les années d'expérience infirmière (minimum de cinq ans),
- le domaine d'expérience infirmière.

### On recherche des membres du public

L'AIINB est à la recherche de membres du public qui voudraient siéger bénévolement à titre d'administrateur représentant le public au Conseil d'administration ou d'administrateur représentant le public au comité des plaintes ou au comité de discipline/révision. Les administrateurs représentant le public sont des personnes qui ne sont pas infirmière ou infirmier immatriculé actuellement et qui ne l'ont jamais été. Qualités recherchées :

- un intérêt à l'égard des questions de santé et de bien-être;
- une expérience antérieure comme membre d'un comité ou d'un conseil;
- du temps à consacrer au rôle et une certaine connaissance de la profession infirmière;
- une expérience de bénévolat ou de travail qui témoigne d'activités menées dans l'intérêt du public.

Voir la page suivante pour le formulaire de demande. ➔

Nom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Numéro d'immatriculation \_\_\_\_\_

Domaine d'exercice actuel \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Cellulaire \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

Langue \_\_\_\_\_

**Domaines d'intérêt (veuillez cocher) :**

Comité consultatif de la formation infirmière (qui recherche actuellement une enseignante infirmière de l'UdeM – Edmundston ou Shippagan (site de Bathurst) et une infirmière responsable de la formation continue dans un milieu d'exercice)

Comité de discipline/comité de révision (ce comité est chargé de la deuxième étape du processus en deux étapes de l'étude du comportement professionnel – les membres du comité examinent les preuves, tiennent des audiences et prennent des décisions)

Comité des plaintes (ce comité est chargé de la première étape du processus de l'étude du comportement professionnel et détermine si des mesures supplémentaires sont nécessaires; les réunions ont lieu par téléconférence)

Comité thérapeutique des infirmières praticiennes

**Êtes-vous admissible? Voici les critères :**

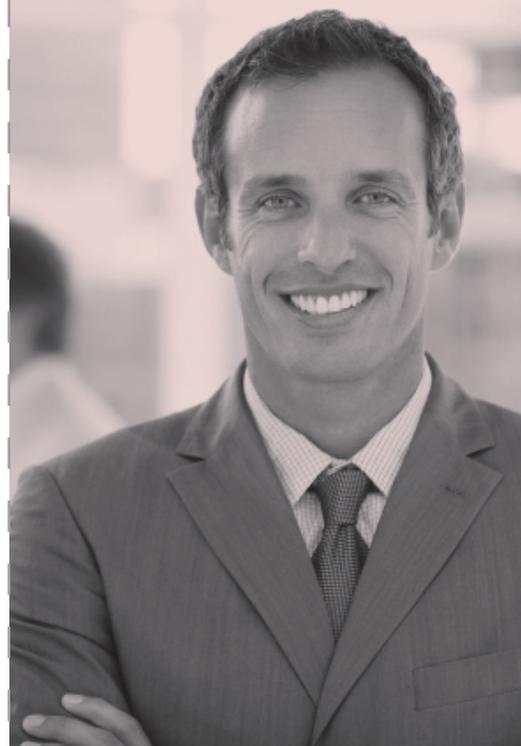
- Vous devez être infirmière ou infirmier immatriculé.
- Vous devez bien connaître le champ d'exercice actuel de la profession infirmière, y compris la pratique de niveau débutant.
- Vous devez travailler comme II depuis au moins cinq ans.
- Les rédactrices de questions doivent détenir une maîtrise, avoir une charge d'enseignement et superviser des étudiantes et étudiants en sciences infirmières dans un milieu clinique;
- Les réviseuses de questions doivent avoir un emploi en pratique infirmière clinique et travailler directement dans un rôle de surveillance, de mentorat ou de préceptorat avec des infirmières qui ont commencé à exercer dans les 12 derniers mois.

**Autres possibilités :**

- Joignez le réseau des représentantes en milieu de travail.
- Participez à votre section locale.
- Participez aux sondages, aux groupes de discussion, aux demandes de rétroaction et aux consultations spéciales.
- Examen d'admission à la profession infirmière – programme d'élaboration des questions de l'examen d'immatriculation.

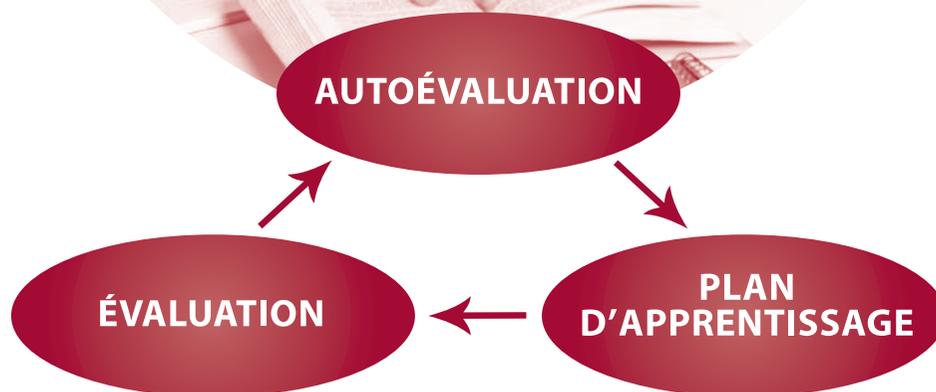
Si vous désirez être volontaire pour l'examen d'admission, vous devez remplir un formulaire en ligne à : <https://www.ncsbn.org/exam-volunteer-opportunities.htm>

**Impliquez-vous!  
Jouez un rôle  
actif dans votre  
association.**



# Résultats de la vérification du PMC

Par DAWN TORPE



## Pour de plus amples renseignements

Si vous avez des questions au sujet du PMC, veuillez consulter la section sur la pratique infirmière dans le site Web de l'AIINB pour obtenir des renseignements ou communiquer avec une experte-conseil en pratique infirmière au 1-800-442-4417.

# 394 membres ont participé au processus de vérification.

383 II et 11 IP

TABLEAU 1 Langue

	II	IP
Anglais	251	6
Français	132	5

TABLEAU 2 Domaine d'exercice

	II	IP
Soins directs	309	11
Administration	52	0
Formation	20	0
Recherche	1	0
Autre	1	0

TABLEAU 3 Milieu de travail

	II	IP
Hôpital	243	1
Communauté	75	9
Foyer de soins	37	0
Établissement d'enseignement	12	1
Autre	16	0

Le PMC de l'AIINB repose sur les principes suivants :

- Le maintien de la compétence est un élément essentiel de l'exercice de la profession, et l'amélioration continue des connaissances, des habiletés et du jugement constitue le meilleur moyen de servir l'intérêt du public;
- L'évaluation constante de sa pratique afin de cerner ses besoins en matière d'apprentissage et des occasions d'amélioration et de croissance personnelles est essentielle au maintien de la compétence.

Le programme de maintien de la compétence de l'AIINB invite les infirmières immatriculées et les infirmières praticiennes à réfléchir sur leur pratique au moyen de l'autoévaluation, à mettre en œuvre un

plan d'apprentissage et à évaluer les effets des activités d'apprentissage sur leur pratique infirmière. Il s'agit d'une démarche obligatoire en vertu de laquelle chaque infirmière immatriculée ou praticienne se penche sur sa pratique de manière structurée au moins une fois par année. L'AIINB a mis au point des outils sur papier et en ligne que les infirmières peuvent utiliser pour s'acquitter de chaque étape du PMC.

La conformité au PMC est surveillée au moyen d'un processus de vérification. Chaque année, 5 % des infirmières immatriculées et 10 % des infirmières praticiennes sont choisies au hasard pour remplir un questionnaire de vérification et répondre à une série de questions pour illustrer les activités d'apprentissage qu'elles auront menées à bien durant l'année écoulée, montrer la pertinence de ces activités relativement à leur autoévaluation et expliquer

## Résultats

La vérification montre que les membres ont activement réfléchi sur leur pratique comme il est attendu dans le cadre du PMC et élaboré des objectifs d'apprentissage sur des sujets aussi variés que le soin des plaies, les soins palliatifs, les questions de santé liées aux personnes transgenres, la collaboration intraprofessionnelle et les maladies auto-immunes.

Les expertes-conseils de l'AIINB ont communiqué avec 17 membres pour assurer un suivi après la remise du questionnaire. Ces appels ont donné l'occasion d'obtenir des précisions sur les renseignements fournis et de passer le programme en revue avec les membres.

Le PMC est obligatoire pour obtenir l'immatriculation. Chaque année, les II et les IP doivent satisfaire aux exigences du PMC pour être admissibles au renouvellement de leur immatriculation. Cependant :

- les diplômées récentes sont exemptées uniquement lors du **premier** renouvellement de leur immatriculation;
- les membres en congé prolongé **pourraient** être exemptés.

comment les activités d'apprentissage ont éclairé et influencé leur pratique.

L'automne dernier, 394 membres (383 II et 11 IP) ont participé au processus de vérification. ■



## Cinq modifications législatives à l'intention des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick

Tous les ans, l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick adopte de nouvelles lois et apporte des modifications aux lois existantes qui peuvent avoir des répercussions sur la pratique infirmière dans la province. Il y a eu quelques changements notables en 2016. Les cinq modifications législatives suivantes sont non exhaustives, mais elles touchent directement certains aspects de la pratique infirmière dans certaines circonstances et peuvent être d'intérêt pour certains.

### 1 Loi sur les directives préalables en matière de soins de santé

Communément appelé « testament de vie » ou « testament biologique », une directive préalable en matière de soins de santé est un document qui permet à un individu de prendre des décisions d'avance concernant les soins de santé (DPMSS) qu'il souhaiterait recevoir dans le cas où il ne serait plus capable d'articuler ou de communiquer ses volontés relativement à un traitement. Ce dernier peut également nommer un mandataire qui sera chargé de prendre ces décisions pour son compte lorsqu'il n'aura plus la capacité de le faire lui-même. Une décision exprimée dans une DPMSS ou par un mandataire est aussi valable que celle du patient. En vertu de cette loi, les infirmières et infirmiers, plus particulièrement les infirmières et infirmiers praticiens (IP), ont des responsabilités bien

précises. Ils devraient notamment porter leur attention aux considérations suivantes :

- Le terme « professionnel de la santé » comprend les IP;
- Si deux professionnels de la santé déterminent qu'un patient ne jouit plus de sa capacité mentale à prendre des décisions et qu'il dispose d'une DPMSS, l'un d'eux doit informer le patient qu'ils s'appuieront sur la directive;
- Les professionnels de la santé doivent conserver une copie de ladite directive dans le dossier médical du patient s'il en est fourni un;
- Les professionnels de la santé n'ont pas besoin d'appliquer une décision en vertu d'une directive ou de suivre une instruction d'un mandataire s'ils la jugent contraire à la déontologie ou abusive;
- Un professionnel de la santé peut révoquer la nomination du mandataire, si ce dernier est à l'origine de retards déraisonnables de prises de décisions pouvant avoir un effet nocif sur la santé du patient. Toute révocation de nomination doit être consignée, peu importe les motifs;
- Les professionnels de la santé ne sont pas tenus responsables lorsqu'ils omettent de respecter une directive, s'ils ont agi en toute bonne foi relativement à cette directive ou n'étaient pas au courant de son existence même.

### 2 Loi sur l'aide bénévole d'urgence

C'est une nouvelle loi qui

précise la responsabilité juridique des passants lorsqu'ils fournissent une aide d'urgence (ou omettent d'en fournir). Bien que cette loi s'applique à tout le monde, les infirmières et infirmiers qui ne sont pas de service sont souvent appelés à donner de l'aide d'urgence en raison de leur expertise et de leurs connaissances. Même si l'aide fournie est négligente et cause un préjudice ou des dommages à une autre personne, ils ne seront pas tenus responsables aux yeux de la loi, à moins que leurs actions (ou inactions) relèvent d'une « négligence grossière ». Une négligence grossière est une norme plus stricte qu'une négligence habituelle en ce sens que l'individu doit avoir fait preuve d'une insouciance grave ou d'une indifférence volontaire à l'égard du préjudice que pourrait subir une personne.

Il faut aussi noter que la *Loi sur les infirmières et infirmiers* stipule déjà que lorsqu'une infirmière prodigue les premiers soins ou des soins d'urgence, sans rémunération et en dehors d'un établissement hospitalier ou d'un cabinet médical, elle a le même niveau de responsabilité juridique qu'une personne ordinaire. En conséquence, l'exception de « négligence grossière », en vertu de la *Loi sur l'aide bénévole d'urgence*, s'applique aux infirmières et infirmiers de la même manière qu'aux passants ordinaires.

Toutefois, cette exception ne s'applique pas si une personne prodigue des soins médicaux d'urgence dans le cadre de son emploi. Pour cette raison, si une infirmière n'a pas fait preuve d'une « négligence grossière », elle pourrait toujours être reconnue coupable de négligence ordinaire en vertu de la loi relativement à sa prestation de soins d'urgence dans le cadre de son emploi.

### 3 **Loi sur la qualité des soins de santé et la sécurité des patients**

Grâce à cette loi, qui n'est pas encore entrée en vigueur, l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick a développé un mécanisme de déclaration en vertu duquel les régies régionales de la santé et Ambulance Nouveau-Brunswick auront l'obligation de créer des « comités de la qualité des soins et de la sécurité des patients ». Ces comités, dont la composition n'est pas définie par la loi, devront examiner tous les rapports d'incidents dans lesquels les soins de santé sont ou pourraient être un facteur, ou causent un préjudice ou la mort du patient. Les régies régionales de la santé auront l'obligation de signaler les incidents aux comités de la qualité des soins et de la sécurité des patients aux fins d'examen. Le comité devra alors faire des recommandations au conseil d'administration de la régie régionale de la santé en fonction de son examen de l'incident.

En outre, la loi fait obligation aux régies régionales de la santé d'informer les patients impliqués dans un incident relatif à leur sécurité des recommandations du comité ainsi que des démarches entreprises afin d'améliorer la qualité des soins et la sécurité des patients.

Par ailleurs, il faut souligner que cette loi accorde une protection à ceux qui signalent des incidents mettant en péril la sécurité des patients à la régie régionale de la santé ou au comité de la qualité des soins et de la sécurité des patients. En particulier, si une personne fait un signalement, elle ne peut pas être congédiée, suspendue, rétrogradée, disciplinée, harcelée ou lésée parce qu'elle a signalé un incident. De plus, un employé d'un organisme de soins de santé peut présenter ses excuses à la suite d'un incident ayant mis en péril la sécurité des patients sans pour autant avouer sa faute ou sa responsabilité.

Un grand nombre de régies régionales de la santé ont déjà des lignes de conduite en milieu de travail en matière de signalement

d'incidents. Malgré cela, cette loi crée un comité spécial chargé d'examiner les incidents et de faire des comptes rendus obligatoires aux patients ainsi qu'au conseil d'administration des régies régionales de la santé. Certaines lignes de conduite en milieu de travail pourraient changer au cours des prochains mois du fait de cette loi.

### 4 **L'exercice de la profession de sage-femme**

Après l'entrée en vigueur de la *Loi sur les sages-femmes* en février 2016, le Conseil de l'Ordre des sages-femmes du Nouveau-Brunswick a été mis en place afin de réglementer l'exercice de la profession de sage-femme dans la province. Par conséquent, de nombreux règlements ont été modifiés pour préciser les rôles et responsabilités des sages-femmes dans l'exercice de leur profession. En particulier, le règlement du Nouveau-Brunswick en vertu de la *Loi hospitalière* a été modifié de manière à inclure les sages-femmes dans le personnel médical. Elles sont désormais habilitées à recevoir des privilèges hospitaliers leur permettant de prodiguer des soins de santé et d'utiliser les services diagnostiques d'un établissement hospitalier.

### 5 **Loi concernant les infirmières praticiennes**

Cette loi entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2017 et modifiera la *Loi sur les statistiques de l'état civil* par rapport aux responsabilités des IP. En particulier, les IP peuvent maintenant, dans certaines circonstances, remplir et signer la partie « certificat médical » de l'acte de décès portant sur la cause du décès de leur patient. En outre, ils peuvent, sur demande, communiquer au registraire général des statistiques de l'état civil les renseignements en leur possession ayant trait aux naissances, aux morts fœtales tardives, aux mariages ou aux décès. Cette obligation de transmettre des renseignements au registraire général peut comprendre

la communication de certains documents. Si tel est le cas, les infirmières et infirmiers praticiens sont invités à contacter la SPIIC pour obtenir des conseils relatifs à leurs obligations en matière de protection des renseignements personnels.

Ces cinq changements ont des impacts juridiques sur la pratique infirmière au Nouveau-Brunswick. Les infirmières et infirmiers qui ont des questions ayant trait à ces modifications législatives, ou à d'autres aspects ou considérations juridiques découlant de leur pratique infirmière, peuvent communiquer avec la *Société de protection des infirmières et infirmiers du Canada (SPIIC)* en vue de recevoir des conseils juridiques.

**AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ :**  
*Le présent article sert strictement à des fins d'information. Il ne peut être considéré comme l'avis juridique d'un avocat, d'un collaborateur à sa rédaction ou de la SPIIC. Les lecteurs devraient consulter un conseiller juridique pour obtenir des avis spécifiques.* ■

#### **À propos de la SPIIC**

La Société de protection des infirmières et infirmiers du Canada est un organisme à but non lucratif qui offre des conseils juridiques, des services de gestion des risques, une assistance juridique et une protection en matière de responsabilité professionnelle aux infirmières et infirmiers autorisés ainsi qu'aux infirmières et infirmiers praticiens admissibles qui exercent au Canada. Pour en savoir plus sur les services de la SPIIC, appeler le 1-844-44-SPIIC (1-844-447-7442) ou visiter le [www.spiic.ca](http://www.spiic.ca).



# VOTE PAR PROCURATION

## CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

**L**es membres qui ne comptent pas assister à l'assemblée annuelle de 2017 pourront quand même faire connaître leur opinion grâce à un processus appelé « vote par procuration ». Le vote par procuration est simplement une façon de voter aux assemblées annuelles au moyen d'une procuration, par laquelle vous demandez à une personne de voter en votre nom. Veuillez lire les renseignements suivants attentivement pour vous assurer que votre opinion soit comptée.

### Qu'est-ce qu'une procuration?

Une procuration est une déclaration écrite par laquelle une personne autorise une autre personne à voter en

son nom à une assemblée. L'AIINB permettra des votes par procuration à la prochaine assemblée annuelle, qui aura lieu **le 31 mai 2017** à Fredericton.

Les membres actifs qui signent le formulaire de procuration (voir sur cette page) autorisent ainsi une personne à voter en leur nom. Les infirmières qui sont présentes à l'assemblée annuelle peuvent, en plus d'avoir leur propre vote, accepter jusqu'à quatre procurations.

### Informations aux infirmières qui cèdent leurs votes

Les infirmières membres actifs de l'AIINB peuvent donner leur droit de vote à un autre membre actif. Une infirmière qui donne ainsi son droit de

vote doit : a) connaître la personne à qui elle cède son vote, b) choisir une personne qui partage ses opinions et qui votera dans le même sens qu'elle, c) savoir que la personne qui détient sa procuration peut, au cours des discussions à l'assemblée, en venir à changer d'opinion sur une question (donc, discuter de la flexibilité de votre vote), d) remplir le formulaire ci-joint correctement (le formulaire en blanc peut être reproduit au besoin) et e) envoyer le formulaire par la poste au bureau de l'AIINB.

À la réception d'un formulaire de procuration, l'Association vérifie que les deux infirmières indiquées sur le formulaire sont membres actifs et que les renseignements fournis sont exacts.

Il peut arriver à l'occasion qu'un formulaire soit jugé « nul » parce que le nom ne coïncide pas avec le numéro d'immatriculation. Un formulaire est également « nul » s'il n'est pas signé, s'il n'est pas dûment rempli ou s'il dépasse le nombre de quatre formulaires reçus pour une même personne. Étant donné qu'une même infirmière ne peut avoir plus que quatre procurations, le cinquième formulaire reçu pour la même infirmière est jugé « nul ». Aucun formulaire reçu après **13 h le 26 mai 2017** ne sera accepté. De

### Que disent les règlements administratifs de l'Association au sujet du vote par procuration?

Selon l'article 12.07 des règlements administratifs de l'AIINB :

- A. Toute infirmière membre actif peut exercer son droit de vote, lors de l'assemblée annuelle, soit en personne ou par procuration.
- B. Le mandataire nommé pour les fins de la procuration doit être une infirmière membre actif.
- C. Aucune personne ne peut détenir plus de quatre (4) procurations.
- D. Le membre désignant un mandataire doit en informer le siège social de l'Association par écrit, sur un formulaire semblable à celui qui suit ou sur tout autre formulaire approuvé par le Conseil. Des formulaires de procuration doivent être envoyés par courrier aux membres environ un (1) mois avant la date de la tenue de l'assemblée annuelle. Le formulaire rempli doit être reçu au siège social de l'Association au plus tard le vendredi précédant immédiatement l'assemblée annuelle.

plus, les formulaires envoyés par télécopieur ou par courriel seront également déclarés « nuls ».

### Renseignements pour les infirmières qui portent des procurations à l'assemblée

Gardez à portée de la main les renseignements suivants sur les votes par procuration :

- Les membres actifs de l'AIINB peuvent porter des procurations.
- Une même personne ne peut avoir plus de quatre procurations – il n'y a pas de minimum.
- Connaissez les personnes qui vous confient leur vote et discutez avec elles de la façon dont elles veulent voter sur les différents points.
- Au moment de l'assemblée, obtenez vos procurations à la table des procurations.
- Signez votre nom sur chaque procuration.

- Les votes par procuration ne sont pas transférables. Ils ne peuvent pas être transmis à une autre personne présente à l'assemblée.

- Participez aux discussions à l'assemblée. Si vous obtenez des renseignements qui pourraient changer l'opinion des infirmières pour qui vous allez voter, vous pouvez communiquer avec elles, voter selon votre propre opinion ou ne pas voter par procuration.

- Gardez toujours avec vous vos procurations. Si vous les perdez, vous ne pourrez peut-être pas les retrouver à temps pour le vote.

Les personnes qui désirent obtenir des précisions sur les votes par procuration peuvent s'adresser à l'Association au 1-800-442-4417 (sans frais) ou à [aiinbimmatriculation@aiinb.nb.ca](mailto:aiinbimmatriculation@aiinb.nb.ca).

### Bulletin de vote par procuration

(en lettres moulées)

Je, \_\_\_\_\_, infirmière / infirmier membre actif de l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau Brunswick, désigne par la présente \_\_\_\_\_, numéro d'immatriculation \_\_\_\_\_, comme mandataire pour agir et voter en mon nom à l'assemblée annuelle de l'AIINB, qui doit avoir lieu le 31 mai 2017, ainsi qu'à toute reprise en cas d'ajournement de cette assemblée.

Fait ce \_\_\_\_\_ 2017.

Numéro d'immatriculation \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

Le formulaire doit parvenir aux bureaux de l'AIINB au plus tard le 26 mai 2017 à 13 h. Veuillez poster le formulaire à l'adresse suivante : AIINB, 165, rue Regent, Fredericton (N.-B.) E3B 7B4. Les formulaires envoyés par télécopieur ou par courriel seront déclarés nuls.



**Nurses Association** **Association des infirmières et infirmiers**  
OF NEW BRUNSWICK DU NOUVEAU-BRUNSWICK

# Les aidants naturels au Nouveau- Brunswick

## ET L'AVENIR DES SOINS À DOMICILE AU CANADA

Par SUSANNE PRIEST

Le vieillissement de la population canadienne, la pression financière exercée par les soins de santé sur le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, le nombre croissant de personnes qui vivent avec une maladie chronique et les statistiques en matière de ressources humaines qui prédisent une pénurie de fournisseurs de soins de santé ont amené les décideurs et les chercheurs à se pencher sur l'importance des soins à domicile et des aidants naturels qui fournissent des services à des amis proches et à des membres de leur famille.

Trois étudiantes (Morgan Downs,

Erin Jackson et Carly Furlong) qui sont actuellement dans le programme de baccalauréat en service social à l'Université Saint Thomas ont présenté les résultats de leur recherche sur les aidants naturels. Les étudiantes se sont concentrées sur les aidants naturels qui s'occupent de personnes âgées de 60 ans ou plus au Nouveau-Brunswick. Le but de leur recherche était de déterminer les coûts socioéconomiques associés aux aidants naturels afin de comprendre ce qui pourrait être fait pour mieux les appuyer.

L'étude menée auprès de 92 partici-

pants (anglophones et francophones) partout dans la province au sujet de leurs responsabilités d'aidant naturel a révélé ce qui suit :

- 79 % des participants ont déclaré avoir dû sacrifier une partie de leur vie sociale;
- 69 % des participants ont déclaré connaître des changements dans leurs relations personnelles;
- 57 % des participants ont déclaré connaître des changements dans leur état physique;
- 90 % des participants ont déclaré ressentir un stress émotionnel;
- 32 % des participants ont déclaré qu'ils ne prennent pas de pause pour se détendre quand ils se sentent débordés;
- les participants ont indiqué que des services comme la popote roulante et les programmes de jour pour les adultes seraient bénéfiques aussi bien pour l'aidant naturel que pour le bénéficiaire de soins.

Les participants à l'étude ont indiqué que le fait d'être aidant naturel a aussi des côtés positifs, par exemple une meilleure relation avec le bénéficiaire de soins, un sentiment de croissance personnelle, un sentiment de satisfaction à l'égard des soins fournis, et la possibilité de passer du temps de qualité avec la personne dont ils s'occupent.

Il est évident que les soins à domicile doivent être une priorité pour tous les Canadiens – que ce soit les aidants professionnels ou naturels, les bénéficiaires de soins ou les gouvernements. Aux élections fédérales de 2015, l'Association des infirmières et infirmiers du Canada avait présenté les demandes suivantes durant les rencontres qu'elle avait eues avec des députés fédéraux en campagne électorale :

- des normes communes pour les soins à domicile partout au pays;

- plus de soutien pour les aidants familiaux;
- une amélioration de la promotion de la santé en milieu communautaire et à domicile.

Un plan d'action national publié en octobre 2016 propose des mesures à prendre, des indicateurs mesurables et des considérations pour les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Le plan d'action (<http://www.thehomecareplan.ca/wp-content/uploads/2016/10/Better-Home-Care-Report-Oct-French-v3-1.pdf>) est un document collectif préparé par l'Association canadienne de soins et services à domicile, l'Association des infirmières et infirmiers du Canada et le Collège des médecins de famille du Canada.

Un thème essentiel qui sous-tend ce plan d'action national et d'autres ressources documentaires connexes est l'importance de la continuité dans les soins entre le milieu de soins actifs, les programmes de santé communautaire et les soins reçus à domicile. La collaboration et la communication entre les professionnels de la santé et les aidants naturels ainsi qu'avec le bénéficiaire des soins doivent être détaillées et continues, et l'apport de chacun à l'équipe doit être respecté par tous, y compris les désirs du bénéficiaire de soins. L'objectif ultime est notamment que les Canadiens reçoivent les bons services de soins de santé fournis par la personne la plus appropriée à l'endroit le plus approprié.

Offrir un meilleur soutien aux aidants naturels et répondre aux besoins en matière de soins à domicile de la population canadienne devraient au bout du compte améliorer la qualité de vie des patients et de leurs aidants naturels et la qualité des soins à domicile, peu importe où les gens vivent; diminuer les séjours en établissement de soins actifs et améliorer l'efficacité des dépenses en santé par les gouvernements.

En tant qu'infirmières qui travaillent auprès des patients et de leurs familles

dans tous les domaines des soins infirmiers et partout dans le système de soins de santé, nous sommes très bien placées pour :

- prendre connaissance d'initiatives comme le *Plan national pour de meilleurs soins à domicile*;
- informer les principaux intervenants, dont le gouvernement, sur ce que nous observons;
- faire connaître aux principaux intervenants les histoires de réussite et les initiatives efficaces déjà en cours en soins à domicile;
- défendre les intérêts des patients qui nécessitent des soins à domicile et ceux de leur famille.

Les programmes de soins à domicile devront suppléer aux efforts des aidants naturels et des personnes qui reçoivent des soins de membres de leur famille ou d'amis proches. La recherche montre que les taux d'épuisement et d'usure de compassion\* sont moindres lorsque les prestataires de soins ont l'impression d'être compris et soutenus (Mathieu, 2012). ■

## Références

- Agrément Canada et Association canadienne de soins et services à domicile (mai 2015). *Les soins et services à domicile au Canada : Faire progresser l'amélioration de la qualité et les soins intégrés*.
- Association canadienne de soins et services à domicile, Association des infirmières et infirmiers du Canada et Collège des médecins de famille du Canada (octobre 2016). *Un Plan national pour de meilleurs soins à domicile*.
- Mathieu, F. (2012). *The compassion fatigue workbook*. New York (NY), Routledge.

\*L'usure de compassion est un épuisement physique et émotionnel que les aidants naturels ressentent avec le temps. L'usure de compassion peut s'installer quand la personne a donné physiquement, affectivement et peut-être aussi financièrement pendant un certain temps sans recevoir un soutien adéquat qui lui permettrait de se ressourcer et de recharger ses batteries.

## VOUS AVEZ DEMANDÉ

## Utilisation des médias sociaux à des fins personnelles

SCÉNARIO : Le profil d'Éric sur son compte Twitter indique qu'il est infirmier immatriculé dans un des hôpitaux de la région. En réponse à un tweet durant la fin de semaine, Éric a affiché de chez lui de multiples commentaires désobligeants au sujet de son lieu de travail qui ont été retransmis par d'autres. Choqué et s'interrogeant sur la véracité des commentaires, un membre du public décide d'appeler à l'Association des infirmières et infirmiers du N.-B. pour s'informer s'il est possible de déposer une plainte pour « commentaires non professionnels affichés en ligne ».

En décembre dernier, les journaux partout au Canada ont rapporté le cas d'une infirmière exerçant en Saskatchewan qui a été déclarée coupable de conduite indigne d'un professionnel pour avoir exprimé ses préoccupations sur la qualité des soins fournis à un membre de sa famille sur ses comptes Twitter et Facebook.

De plus en plus, les communications envoyées par le biais des médias sociaux sont « suivies », « retweetées », commentées et diffusées bien au-delà de l'auditoire visé. Cet appétit grandissant pour des informations « sensationnelles » illustre à quel point les infirmières immatriculées doivent faire preuve de vigilance dans leur utilisation des médias sociaux pour communiquer.

Les médias sociaux sont devenus dans leurs différentes formes des outils très faciles à utiliser et un moyen privilégié pour communiquer avec la famille et les amis. Mais alors que vous pensez peut-être que l'utilisation des médias sociaux à de telles fins est un « usage personnel », vous devez aussi savoir que l'information ou l'opinion que vous diffusez peut franchir la ligne entre le personnel et le professionnel et avoir une incidence négative sur la



perception que les gens ont de votre professionnalisme.

La *Loi sur les infirmières et infirmiers* précise que les II doivent rendre des comptes sur leur profession et sur toute « conduite indigne d'un membre, y compris toute conduite susceptible de porter atteinte à la réputation de la profession infirmière ou de l'Association » [*Loi sur les infirmières et infirmiers*, 2002, 28 (1), ii]. De telles attentes s'appliquent à l'ensemble des II et peuvent aussi viser ce qui se passe à l'extérieur du travail ou du milieu d'exercice.

Lorsqu'elles utilisent les médias sociaux, les II sont responsables de leurs actions et commentaires et elles doivent rendre des comptes non seulement à leur client, mais aussi à leur employeur, à la profession qu'elles représentent et au public qu'elles servent.

Pour participer de façon responsable au monde en ligne, vous devriez suivre les conseils suivants :

- acquérir votre propre compétence des médias sociaux, connaître la loi et la technologie et posséder les habiletés et le jugement nécessaires pour les utiliser de façon appropriée et conforme à l'éthique;
- vous abstenir de formuler des commentaires désobligeants au sujet de votre employeur ou de vos collègues de travail (menaces, harcèlement, propos blasphématoires, obscènes, sexuellement explicites, racistes ou homophobes, ou autres commentaires offensants);
- connaître et suivre les politiques de l'organisation concernant l'utilisation des médias sociaux personnels et professionnels au travail, et savoir comment gérer les atteintes à la vie privée;
- ne pas afficher de contenu ni parler au nom de l'employeur à moins d'en avoir l'autorisation, et toujours suivre les politiques applicables de l'employeur.

Pour plus de renseignements sur l'utilisation des médias sociaux et les responsabilités des II à cet égard, veuillez communiquer avec l'AIINB au 1-800-442-4417 ou par courriel à [aiinb@aiinb.nb.ca](mailto:aiinb@aiinb.nb.ca).

## Références

Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick (2002). *Loi sur les infirmières et infirmiers*, Fredericton, l'association.

Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick. *Directive professionnelle : Utilisation éthique et responsable des médias sociaux*, Fredericton, l'association.

### RÉTABLISSEMENT D'IMMATRICULATION ET CONDITIONS IMPOSÉES

Dans sa décision du 22 septembre 2016, le Comité de révision de l'AIINB a accordé le rétablissement de l'immatriculation de Heather Ann London (autre nom Myshrrall), numéro d'immatriculation 021451. De plus, le Comité de révision a ordonné que l'immatriculation du membre soit assortie de conditions.

### IMMATRICULATION SUSPENDUE

Le 4 octobre 2016, la registraire de l'AIINB a suspendu l'immatriculation de Lynn M. McRae (autre nom Blaquièrre), numéro 023625, en attendant le résultat d'une audience devant le Comité de discipline.

### CONDITIONS IMPOSÉES

Dans sa décision du 26 septembre 2016, le Comité de révision de l'AIINB a ordonné que l'immatriculation de Sophie Power, numéro d'immatriculation 025030, soit assortie de conditions. De plus, le Comité a ordonné que dans les 12 mois suivant la date de l'ordonnance, le membre doit satisfaire les conditions imposées et payer des coûts à l'Association à hauteur de 1500 \$.

### IMMATRICULATION SUSPENDUE

Le 5 octobre 2016, le Comité des plaintes de l'AIINB a suspendu l'immatriculation du membre numéro 022954, en attendant le résultat d'une audience devant le Comité de discipline.

### IMMATRICULATION SUSPENDUE

Le 6 octobre 2016, le Comité des plaintes de l'AIINB a suspendu l'immatriculation du membre numéro 019745, en attendant le résultat d'une audience devant le Comité de révision.

### RÉVOCACTION DE L'IMMATRICULATION

Le 18 octobre 2016, le Comité de discipline de l'AIINB a constaté que le membre Joseph Fernand Richard, numéro d'immatriculation 018467, est

responsable pour sa conduite et ses actions. De plus, le Comité a constaté que le membre a démontré de l'incompétence, une conduite indigne d'un professionnel, une conduite indigne d'un membre, de la malhonnêteté, une insouciance à l'égard du bien-être des patients, un manque de jugement et d'intégrité et que sa pratique était déficiente en ce qui concerne l'administration de médicaments et la tenue de dossiers.

Le Comité de discipline a ordonné que l'immatriculation du membre soit révoquée et qu'il lui soit interdit d'exercer la pratique infirmière et de se représenter comme infirmier. Il sera admissible à demander le rétablissement de son immatriculation un an après la date de l'ordonnance rendue par le Comité et une fois que les conditions imposées auront été satisfaites. De plus, le Comité lui a ordonné de payer, dans les 24 mois suivant son retour à l'exercice de la pratique infirmière, une partie des coûts à hauteur de 3500 \$ et la balance d'une partie des coûts à hauteur de 1500 \$, selon l'ordonnance du Comité de discipline, datée le 7 avril 2015.

### CONDITIONS LEVÉES

Les conditions imposées à l'immatriculation du membre numéro 019026, ont été satisfaites et sont donc levées à compter du 17 novembre 2016.

### RÉPRIMANDE

Le 9 décembre 2016, le Comité de discipline de l'AIINB a réprimandé Stephanie Claire Lyons, numéro d'immatriculation 026489, pour

conduite indigne d'un professionnel, conduite indigne d'un membre et insouciance à l'égard du bien-être d'un patient vulnérable sous sa garde, comme l'a montré une violation de la vie privée d'un patient et de la confidentialité de ses renseignements et son insouciance à l'égard de la protection du droit à la vie privée d'un patient et de la confidentialité de ses renseignements. Le Comité de discipline a ordonné que les conditions imposées soient satisfaites dans un délai de 7 mois à partir de la date de l'ordonnance. Le Comité a également ordonné au membre de payer dans les 12 mois suivant la date de l'ordonnance, une partie des coûts de la plainte à hauteur de 2 500 \$ et de payer une amende de 1 000 \$.

### CONDITIONS IMPOSÉES

Dans sa décision du 14 décembre 2016, le Comité de discipline de l'AIINB a ordonné que l'immatriculation du membre, numéro 028876, soit assortie de conditions. Le Comité a déterminé que le membre a fait preuve d'incompétence et d'une conduite indigne d'un professionnel. Le Comité a ordonné au membre de payer des coûts à l'Association à hauteur de 1500 \$ dans les 12 mois suivant son retour à l'exercice de la pratique infirmière.

### IMMATRICULATION SUSPENDUE

Le 22 décembre 2016, le Comité des plaintes de l'AIINB a suspendu l'immatriculation du membre numéro 012587, en attendant le résultat d'une audience devant le Comité de discipline.

## Vers qui les membres de l'AIINB peuvent-ils se tourner pour des conseils juridiques?

La Société de protection des infirmières et infirmiers du Canada est là pour vous!

Les membres de l'AIINB sont admissibles à :

- un accès confidentiel et gratuit à des conseils juridiques pour répondre aux questions liées à votre exercice infirmier
- des services de gestion des risques et d'éducation
- une représentation légale dans le cadre de différentes instances juridiques

Appelez-nous : 1-844-44-SPIIC (1-844-447-7442)

Visitez notre site web : [spiic.ca](http://spiic.ca)

Suivez-nous : [f /SPIIC.CNPS](https://www.facebook.com/SPIIC.CNPS) [t /SPIIC\\_CNPS](https://twitter.com/SPIIC_CNPS)



Toute une gamme de services pour soutenir les infirmières et infirmiers du Canada.



# 101<sup>E</sup>

## assemblée générale annuelle de l'AIINB

### Marquez la date!

**Mercredi 31 mai 2017**  
**Hôtel Delta Fredericton**  
**225, chemin Woodstock, Fredericton (N.-B.)**

#### ORDRE DU JOUR : MERCREDI, LE 31 MAI 2017

<b>7 h 30</b>	Inscription
<b>9 h–10 h 30</b>	Ouverture de la séance Présentations Mots de bienvenue Annonces Heure limite pour présenter des résolutions (11 h) Lecture et adoption de l'ordre du jour, Règles et privilèges Rapport annuel 2016 Rapport du vérificateur
<b>10 h 30–11 h</b>	Pause Annonce (fin de délai pour présenter des résolutions)
<b>11 h–12 h 30</b>	<i>Usure de compassion et résilience</i> Rebecca Brown, MTS, TSI, CCSM conférence principale

<b>12 h 30–13 h 30</b>	Dîner (fourni)
<b>13 h 30–14 h 30</b>	Rapport du comité des résolutions Vote sur les résolutions Affaires nouvelles
<b>14 h 30–15 h</b>	Pause
<b>15 h–16 h</b>	Allocution de la présidente Entrée en fonction de la nouvelle présidente Invitation à l'assemblée annuelle 2018 Levée de la séance
<b>18 h</b>	Vin d'honneur précédant le banquet de remise des prix
<b>19 h–21 h</b>	Banquet de remise des prix (billet requis)

Comme certaines personnes peuvent être sensibles aux parfums ou aux lotions après-rasage, nous demandons aux membres de s'abstenir d'en porter. Un photographe circulera pour prendre des photos lors de notre assemblée générale annuelle. Ces photos pourraient être utilisées dans de futurs matériels de communication de l'AIINB.

#### LES 19 ET 20 AVRIL 2017

Congrès semi-annuel 2017 de l'Association canadienne des lésés cérébraux

- Saint John (N.-B.)
- » <http://braininjurycanada.ca/shop/>

#### DU 4 AU 6 MAI 2017

19<sup>e</sup> congrès biennal de la Canadian Gerontological Nursing Association : *Shaping Healthcare for those who Shaped Canada*

- Ottawa (Ont.)
- » <http://cgna2017.ca>

#### DU 8 AU 14 MAI 2017

Semaine nationale des soins infirmiers 2017

#### LE 31 MAI 2017

AGA de l'AIINB

- Fredericton (N.-B.)
- » [www.aiinb.nb.ca/agm](http://www.aiinb.nb.ca/agm)

#### DU 18 AU 21 JUIN 2017

Congrès national de formation 2017 de Prévention et contrôle des infections Canada : *New Paradigm Ahead*

- Charlottetown (Î.-P.-É.)
- » <http://ipac-canada.org/ipac-canada-annual-conference.php>

#### DU 21 AU 23 SEPTEMBRE 2017

Congrès de traumatologie et de médecine d'urgence de l'Atlantique

- Moncton (N.-B.)
- » <http://devwebs.zeditsolutions.com/home/facilities-and-services/provincial-programs/new-brunswick-trauma-program.aspx>

#### DU 26 AU 28 AVRIL 2017

11<sup>e</sup> congrès annuel et AGA de la NPANS

- Annapolis Valley (N.-É.)
- » [www.npans.ca](http://www.npans.ca)

#### DU 4 AU 6 MAI 2017

25<sup>e</sup> congrès annuel de l'ACIIS - *HIV Nurses at the Forefront: Then and Now*

- Regina (Sask.)
- » <http://canac.org/annual-conference/>

#### DU 28 AU 31 MAI 2017

4<sup>e</sup> congrès national annuel de l'Association canadienne des infirmières et infirmiers en orthopédie

- Toronto (Ont.)
- » [www.cona-nurse.org/conf-national.php](http://www.cona-nurse.org/conf-national.php)

#### DU 2 AU 4 JUIN 2017

Congrès de 2017 la NENA - *Find the Edge: Prospects for Emergency Nursing*

- Charlottetown (Î.-P.-É.)
- » <http://nena.ca/conferences/>

#### DU 20 AU 22 JUIN 2017

12<sup>e</sup> conférence nationale d'IISCC : *Plan d'action : Bâtir l'avenir*

- Niagara Falls (Ont.)
- » [www.chnc.ca/fr/la-chnc-conf-rence-2016-annuelle](http://www.chnc.ca/fr/la-chnc-conf-rence-2016-annuelle)

#### DU 24 AU 26 SEPTEMBRE 2017

15<sup>e</sup> conférence biennale de l'ACIISB

- Winnipeg (Man.)
- » [www.cabn.ca/fr/](http://www.cabn.ca/fr/)

#### DU 30 AVRIL AU 4 MAI 2017

25<sup>e</sup> conférence nationale de l'AIISOC « Mobiliser notre pouvoir » #savoircestpouvoir2017

- Niagara Falls (Ont.)
- » [www.ornac.ca/fr/home-return](http://www.ornac.ca/fr/home-return)

#### LES 11 ET 12 MAI 2017

27<sup>e</sup> édition du congrès annuel de l'Association québécoise de soins palliatifs

- Lévis (Québec)
- » <https://pluri-congres.com/aqsp2017/>

#### LES 29 ET 30 MAI 2017

Réunion du Conseil d'administration de l'AIINB

- Bureaux de l'AIINB, Fredericton (N.-B.)
- » [www.aiinb.nb.ca](http://www.aiinb.nb.ca)

#### DU 13 AU 16 JUIN 2017

48<sup>e</sup> assemblée annuelle et séances scientifiques de l'Association canadiennes des infirmières et infirmiers en neurosciences : *Running Back to Saskatoon!*

- Saskatoon (Sask.)
- » <http://cann.ca/cann-annual-scientific-sessions?dt=160819122127>

#### LES 21 ET 22 SEPTEMBRE 2017

Symposium national 2017 sur l'Initiative des amis des bébés : *Créer un changement!*

- Moncton (N.-B.)
- » [www.breastfeedingcanada.ca/Symposium\\_Fr.aspx](http://www.breastfeedingcanada.ca/Symposium_Fr.aspx)

#### LE 4 OCTOBRE 2017

15<sup>th</sup> Biennial Custody and Caring International Conference on the Nurse's Role in the Criminal Justice System

- Saskatoon (Sask.)
- » <http://custodyandcaring.usask.ca>

# USURE DE COMPASSION STRESS ÉLEVÉ LE COÛT DE LA PRISE EN CHARGE *DES SOINS* TRAUMATISME SECONDAIRE

Ne manquez pas  
la conférence  
principale de l'AGA  
de cette année



**Rebecca Brown**  
MTS, TSI, CCSM

## *Usure de compassion et résilience*

Dans le discours d'ouverture, Mme Brown vous donnera de précieux renseignements à propos des répercussions du travail en traumatologie sur les aidants professionnels qui occupent des emplois des plus difficiles. Le traumatisme transmis par personne interposée et l'usure de compassion sont maintenant considérés comme « le coût de la prise en charge des soins » pour ces personnes dévouées qui offrent les soins directs. Cela constitue maintenant le prix personnel à payer pour l'aidant professionnel dans certains secteurs tels que médecine, soins de santé, police, loi, protection de l'enfance, centre d'accueil, travail en traumatologie, intervention en cas d'urgence ou de crise, toxicomanie, violence familiale, pauvreté, travail auprès des aînés et des malades.

- **Comprendre** les expressions : TSPT, traumatisme par personne interposée ou stress vicariant, stress secondaire, usure de compassion, détresse psychologique/conflit et épuisement professionnel.
- **Reconnaître** les signes et les symptômes dans sa vie personnelle et professionnelle, la façon dont ces signes se manifestent, dans quelle mesure ils sont semblables et ce qu'il faut faire lorsqu'on est touché en raison de son travail.
- **Développer** une trousse de stratégies de résilience individuelle afin de rester en bonne santé et l'incorporer dans une culture organisationnelle de soins pour favoriser un milieu de travail tenant réellement compte des traumatismes.

Être membre de l'AINB a ses avantages.

Obtenez des **tarifs d'assurance préférentiels** dès aujourd'hui.

**Faire partie d'un groupe a ses avantages. Profitez-en!**

**Vous pourriez économiser 415\$\* ou plus en nous confiant à la fois vos assurances habitation et auto.**

Programme d'assurance habitation et auto recommandé par



Après tout, vous l'avez bien mérité!

À TD Assurance, nous savons que vos efforts méritent une récompense. C'est pour cela que, en tant que membre de l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick, vous avez accès au programme TD Assurance Meloche Monnex et à ses tarifs d'assurance préférentiels, à un service hautement personnalisé et à des rabais supplémentaires. Demandez une soumission et voyez combien vous pourriez économiser.

Avec nos heures d'ouverture étendues, c'est facile.  
Du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h (HE)  
Le samedi, de 9 h à 16 h (HE)

HABITATION | AUTO

Demandez sans tarder une soumission  
au 1-866-269-1371  
ou rendez-vous à [tdassurance.com/nanb](http://tdassurance.com/nanb)



Le programme TD Assurance Meloche Monnex est offert par SÉCURITÉ NATIONALE COMPAGNIE D'ASSURANCE. Il est distribué par Meloche Monnex assurance et services financiers inc. au Québec, par Meloche Monnex services financiers inc. en Ontario et par Agence Directe TD Assurance inc. ailleurs au Canada. Notre adresse est le 50, place Crémazie, Montréal (Québec) H2P 1B6.

En raison des lois provinciales, notre programme d'assurance auto et véhicules récréatifs n'est pas offert en Colombie-Britannique, au Manitoba et en Saskatchewan.

\*À l'échelle nationale, 90 % de nos clients qui sont membres d'un groupe de professionnels ou de diplômés (polices émises par SÉCURITÉ NATIONALE COMPAGNIE D'ASSURANCE) ou d'un groupe employeur (polices émises par PRIMMUM COMPAGNIE D'ASSURANCE) avec qui nous avons une entente, et qui assuraient une habitation (assurances des locataires et des copropriétaires exclues) et une automobile le 31 juillet 2015 ont économisé 415 \$ par rapport aux primes que ces clients auraient payées au même assureur s'ils n'avaient pas obtenu un tarif de groupe préférentiel et un rabais multiproduit. Ces économies ne sont pas garanties et peuvent varier selon le profil du client.

<sup>ND</sup> Le logo TD et les autres marques de commerce TD sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion.